

Écoles : une longue histoire

Clos-Béguin VI vient d'accueillir ses premiers élèves, mais l'école a une longue histoire dans les deux communes de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz, comme le rappelle l'archiviste Gianni Ghiringhelli dans cette chronique publiée en deux parties (numéros 17 et 18 de COMMuneinfo).



À en croire les archives de Blonay, le premier signe de l'existence d'une école remonte à la période bernoise. En 1540, une classe est ainsi signalée à Tercier, à côté du giratoire et de la fontaine. À l'époque, la charge d'instruire revenait à l'Hôpital. Il s'agissait d'apprendre à lire, compter et chanter les psaumes. L'école n'était, bien sûr, pas encore obligatoire et les cours avaient lieu lors des six mois durant lesquels les travaux agricoles nécessitaient moins de bras.

En 1658, une classe est tenue aux Chevalleyres, puis à Tusinge dans le bâtiment de la Priauraz. Ce bâtiment existe encore, mais sans le clocher, détruit en 1873.

À St-Légier-La Chiésaz, une demande est faite, en 1764, par les autorités du lieu dans le but d'agrandir l'école par l'achat d'une parcelle. Le bâtiment, qui se trouvait déjà sur le site de l'actuel collège de La Chiésaz, est transformé en 1818 pour y installer la classe des filles.

Avec la création du Canton de Vaud, en 1803, la notion d'école pour tous commence à faire son chemin dans les esprits. En 1811, un règlement très précis concernant la formation des maîtres est adopté par le Petit Conseil. Selon le processus établi, chaque candidat doit d'abord se présenter à son pasteur, qui a pour mission de déterminer si celui-ci est apte à subir l'examen d'entrée à l'École Normale (aujourd'hui HEP, haute école pédagogique). Si rien n'indique chez l'impétrant des dispositions vicieuses, s'il a une prononciation distincte et sans défaut naturel incorrigible, s'il a l'ouïe bonne, l'oreille juste et se prévaut d'un volume de voix suffisant pour conduire le «chant d'Église», s'il n'a pas la vue trop basse, s'il n'a pas quelque infirmité ou quelque défaut corporel qui peut affecter péniblement les enfants qui lui seraient confiés, alors celui-ci est déclaré «bon pour le service».

À l'examen, on s'assure que l'aspirant connaît sur le bout des doigts le catéchisme à l'usage des écoles, qu'il sait lire couramment, qu'il a les dispositions nécessaires pour devenir un bon écrivain, qu'il maîtrise les quatre opérations arithmétiques, les éléments de l'orthographe et de la musique sacrée. Il faudra cependant attendre plus de vingt ans pour voir l'ouverture de l'École Normale. Celle-ci ne sera inaugurée qu'en 1835,

la loi de 1811 n'ayant pu être mise en application avant, faute de ressources financières.

En 1873, pour faire face à l'accroissement de la population, les écoles de Blonay déménagent dans la pension Mojonner, à Cojonnex. Les classes de Tercier et des Chevalleyres sont alors supprimées.



À St-Légier-La Chiésaz, le bâtiment des écoles s'avère trop petit pour ouvrir une quatrième classe, devenue indispensable en raison de l'augmentation du nombre d'élèves. Après de longues discussions, le Conseil communal décide de tout démolir et de construire un nouveau collège au même endroit. Celui-ci est inauguré en 1892 et, outre les classes, le bâtiment comprend une salle de gymnastique, des locaux pour l'administration communale et une aula à même d'accueillir les séances du Conseil communal et les soirées des sociétés locales.

À Blonay, le collège de Cojonnex est inauguré en 1925. Il remplace l'ancien bâtiment de la pension Mojonner. On y installe également l'administration communale, la salle de la Municipalité. Au rez, loge le concierge qui fait également office d'agent de police, d'huissier et de tambour.

Les enfants qui habitaient sur les hauts de Blonay, l'Alliaz ou la Prévonde se rendaient alors à l'école de Villard-sur-Chamby. Après la fermeture de cette dernière, en 1934, les écoliers durent se rendre à pied à Cojonnex, à l'aller comme au retour...

Gianni Ghiringhelli

Suite de la chronique dans le N° 18 de COMMuneinfo